



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

## COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DU 28/01/2016

# UN BIEN MODESTE PREMIER PAS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un comité technique de réseau présidé par Bruno Parent, Directeur Général des Finances Publiques était convoqué le 28 janvier 2016 à 14h30 avec un ordre du jour relativement lourd pour une demi journée : un point pour avis concernant un projet d'arrêté portant déconcentration des procédures d'agrément s'agissant des dispositions en matière de revenus fonciers spécifiques aux monuments historiques, un point sur la PIC (prime d'intéressement collectif) et la PRS (prime de restructuration de service), le calendrier du dialogue social et enfin un point sur la vacance d'emploi.

Ce CTR faisait suite à une longue interruption du dialogue social due au refus de transparence du Directeur général en matière de restructuration du réseau et de devenir des missions et à une journée de grève fonction publique où la DGFIP était en pointe s'agissant du niveau de mobilisation.

En conséquence, nous avons eu après les déclarations liminaires (voir déclaration liminaire de **F.O.-DGFIP** en fin de document) un long échange sur la qualité du dialogue social.

Force est de constater que la discussion a rapidement tourné au dialogue de sourds, le Directeur Général ne comprenant pas ou feignant de ne pas comprendre ce que nous lui demandions.

Pour **F.O.-DGFIP**, en effet, il n'est plus concevable de continuer des discussions totalement stériles dont l'issue aboutit à la parution de notes de services reprenant, sans aucun changement ou alors très marginal, le contenu des documents de travail initiaux.

D'arguments en arguments, nous avons néanmoins fini

par lui arracher la programmation d'un Comité technique de réseau le 16 février entièrement consacré au devenir des missions et l'engagement d'un nouveau calendrier de groupes de travail distinguant clairement les sujets présentés pour information et ceux pour lesquels, la Direction Générale dispose d'une réelle marge de manœuvre.

Nous allons donc tester cette nouvelle méthode qui nous permettra de décider en toute connaissance de cause de participer ou pas à telle ou telle réunion.

Pour **F.O.-DGFIP**, c'est une question d'honnêteté à l'égard des personnels qui nous font confiance. Une organisation syndicale respectueuse de ses mandats ne saurait se contenter, en effet, d'un rôle de « chargé de communication » de la Direction Générale.

Nous refusons, en effet, de nous laisser enfermer dans un exercice consistant à répercuter l'information donnée dans les groupes de travail et à convaincre les agents, qu'au nom de la réalité économique, il n'existerait pas d'autre solution.

Les décideurs politiques rêvent pourtant d'organisations syndicales à leur botte, courroies de transmissions de leurs décisions. Ils ne se privent d'ailleurs ni de taxer d'irresponsabilité celles qui refusent d'entrer dans ce jeu de dupes ni de choisir leurs interlocuteurs non en fonction de leur représentativité mais de leur soutien quasi inconditionnel à leur politique. Il faut bien dire qu'ils en ont trouvé : les mêmes qui n'ont de cesse de salir par leurs écrits les organisations syndicales qui persistent à résister.

Après cette clarification du rôle des uns et des autres

dont le temps nous dira si elle a été comprise par tous et notamment la Direction Générale, nous avons abordé l'ordre du jour.

---

## DÉCONCENTRATION DES PROCÉDURES D'AGRÉMENT PRÉVUES AUX II ET V DE L'ARTICLE 156 BIS DU CGI

---

Actuellement, le maintien du bénéfice des dispositions en matière de revenus fonciers spécifiques aux monuments historiques est soumis à un agrément préalable du ministre du budget lorsque l'immeuble est détenu par une Société Civile non soumise à l'impôt sur les sociétés ou lorsque l'immeuble fait l'objet d'une division.

L'agrément est délivré après avis du ministre de la culture dont le traitement est aujourd'hui largement déconcentré dans les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ce qui n'est pas le cas à la DGFIP qui traite chaque année une vingtaine de demandes.

Les critères d'octroi de cet agrément ont été clarifiés, simplifiant ainsi la procédure dans le cadre de la Loi de Finances rectificatives pour 2014, conforté dans la Loi de Finances pour 2016. La DGFIP se propose donc de déconcentrer le traitement de ces demandes aujourd'hui assumé par le bureau des agréments et des rescrits en administration centrale au sein de la Direction régionale de Rhône Alpes.

Ce point était soumis à vote, la délégation **F.O.-DGFIP** s'est abstenue.

---

## COMMUNICATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONCERNANT LA PRS ET LA PIC

---

S'agissant de la PRS (prime de restructuration de service), la direction générale propose une extension du bénéfice du dispositif pour mieux accompagner les personnels en mobilité fonctionnelle forcée liée aux restructurations et nécessitant une formation en abaissant le nombre de jours de formation ouvrant droit au dispositif.

Ainsi, les agents dont le changement de métier contraint nécessitera une formation percevront :

- ▶ 500 € pour une formation dont la durée est inférieure ou égale à 5 jours contre 10 jours aujourd'hui,
- ▶ 1 000 € pour une formation dont la durée est comprise entre 5 et 10 jours
- ▶ 1 500 € pour une formation dont la durée est supérieure à 10 jours.

Pour ce qui concerne, le devenir de la prime d'intéressement, qui ne s'appellerait plus ainsi, le Directeur Général, conformément aux engagements du ministre Eckert a indiqué qu'une prime collective dont le montant est à ce jour inconnu serait versée en 2016 à l'ensemble des agents.

Pour **F.O.-DGFIP**, nous avons pris acte de l'amélioration de l'accompagnement des agents en mobilité fonctionnelle forcée, en indiquant toutefois qu'autant, nous pouvons nous satisfaire de cette décision, autant il nous semble toujours aussi anormal que les crédits auparavant destinés à la PIC viennent abonder ce dispositif. En conséquence, nous avons réitéré notre revendication d'une prime collective d'un montant significatif et en aucun cas inférieur à celui de 2015 et, en tout état de cause, a minima le retour au montant antérieur à 2015 en la matière.

En parallèle, le Directeur Général, a annoncé avoir suspendu le 3<sup>ème</sup> volet du dispositif prévu initialement soit la possibilité pour les directions locales d'attribuer une prime aux services ayant fait des efforts particuliers en termes de restructuration et de simplifications de services.

Il a indiqué ne pas vouloir à ce stade, la mettre en place sans avoir au préalable un nouvel échange avec les représentants des personnels.

Commencerait-il à comprendre le sens des mots « dialogue social » ? L'avenir nous le dira.

---

## VACANCES D'EMPLOIS MODE D'EMPLOI

---

Un document très technique faisant d'une part le point entre les différentes contraintes résultant du Plafond d'Emplois Autorisé (PEA) et des crédits salariaux inscrits au budgets (Titre 2) et d'autre part sur le fait que le TAGERFiP n'est qu'un outil permettant de répartir les emplois existants et les suppressions d'emplois nous a été présenté.

Il ne nous a rien appris que nous ne savions pas déjà par exemple qu'il y a plus d'agents dans les services que d'ETP (équivalent temps plein) du fait des temps partiels (quel scoop !) ou encore que certains sont comptés dans le plafond d'emplois mais sont en réalité en formation et pas sur le terrain.

Cet exercice était surtout destiné à permettre au Directeur Général de démontrer que les recrutements à la DGFIP sont au taquet de ce qui est possible dans le cadre du PEA et du Titre 2.

Il n'en demeure pas moins que le plafond d'emplois autorisé ne correspond pas à la charge réelle de travail et qu'il manque des bras et des têtes pour l'exécution des missions.

Enfin, en questions diverses, nous avons interrogé la Direction Générale sur la nature du régime indemnitaire que percevront les agents accompagnant le transfert de l'enregistrement des SIE vers les SPF dans la mesure où

les personnels des SIE perçoivent le régime standard et ceux des SPF une ACF pour sujétion particulière. L'administration a pris bonne note de notre question et s'est engagée à nous répondre rapidement.

Nous avons également rappelé que de nombreux dossiers ZUS sont encore en souffrance malgré nos interventions répétées.

## DÉCLARATION LIMINAIRE CTR DU 28/01/2016

# LE DIALOGUE POUR QUOI FAIRE ?

Monsieur le Président,

Ce comité technique de réseau (CTR) fait suite d'une part à une longue interruption du dialogue social et d'autre part à un mouvement de grève fonction publique dans lequel les personnels de la DGFIP ont pris toute leur part : plus d'un agent sur 4 étaient en grève. Ce taux, très supérieur à la moyenne de la Fonction Publique d'État, atteste d'un malaise particulier à la DGFIP et plus particulièrement dans les zones rurales.

Cette réunion aurait donc pu, aurait dû, être l'occasion d'une reprise constructive d'un dialogue qui n'avait plus de social que le nom au moment où, lassés de vos éternelles dérobades, nous avons décidé de ne plus répondre à vos invitations.

Au cours des dernières semaines, et dans la perspective de ce CTR, 3 des organisations syndicales siégeant dans cette instance, dont **F.O.-DGFIP**, représentant largement plus de la moitié des voix, vous ont demandé, conformément à la réglementation, de modifier l'ordre du jour et d'y adjoindre un point sur les restructurations passées et à venir.

Vous avez choisi d'y répondre, au mépris des dispositions des textes réglementaires, par une nouvelle pirouette consistant à nous proposer un calendrier de groupes de travail comportant, certes, de nombreux sujets mais aucunement le point précédemment évoqué. Cette nouvelle démarche consistant à transformer le CTR en GT Calendrier est une première.

En outre reprendre le dialogue en commençant par un groupe de travail règles de gestion des A+ n'est pas le meilleur signal à adresser aux agents de catégorie A, B et C.

Nous avons toutefois noté que vous nous proposiez un GT « Avenir des missions » le 9 février. Le manque de précisions quant à son contenu, ne nous permet pas aujourd'hui de nous déterminer, d'autant moins que ce n'est pas tout à fait notre demande.

Ne dirait-on pas que nous vous demandons l'impossible ? Notre exigence est pourtant simple : pouvoir disposer d'une vision globale et exhaustive de la configuration actuelle et future du réseau de la DGFIP. Ce refus de transparence augure mal de la suite des discussions. Ainsi que nous vous en avons déjà fait part, il nourrit toutes les inquiétudes des personnels, toutes catégories confondues.

**Est-il si difficile de mettre sur la table le bilan et le projet ?**

Permettez-nous de revenir sur les mois écoulés. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Président, qu'une action de grève DGFIP sur des sujets DGFIP était prévue le 18 novembre dernier et que les attentats terroristes du 13 novembre ne nous ont pas laissé d'autre choix que le report de cette action. Au cours de la période qui a suivi, nous avons réitéré notre demande, récurrente depuis début 2014, d'arrêter ces restructurations incessantes au moins le temps d'un échange responsable sur le maillage territorial des services dans le souci bien compris de l'intérêt des personnels et des usagers.

Nous avons pu constater que pendant l'état d'urgence, le chantier de démolition non seulement continuait mais s'accélérait, la lecture des Journaux Officiels de la période en atteste.

Votre refus de transparence ne constitue pas, loin s'en faut, le seul motif de notre absence à la table des discussions. En effet, tous les groupes de travail, sur tous les sujets se sont tous soldés par des notes de service qui, non seulement, ne tiennent aucun compte des remarques formulées par les représentants des personnels mais dont la parution quasi immédiate démontre à l'évidence que **les projets sont finalisés avant même le début des discussions**.

Il en fut ainsi des GT règles de gestion. Il en fut également ainsi de la question de la PIC et de nombreux sujets touchant aux rémunérations tel que l'ACF sujétion des adjoints en postes comptables ou encore l'ACF caissier. Les projets qui nous sont présentés ne sont modifiés qu'à la marge, quand ils le sont. Tout se déroule d'une manière donnant à s'y méprendre le sentiment que le dialogue avec les représentants des personnels est au mieux perçu par les décideurs comme un passage obligé, au pire comme une perte de temps. Il faut en effet cocher la case « rencontre avec les OS » pour pouvoir présenter un projet au Ministre. Cette façon de procéder n'est plus acceptable : les personnels sont considérés comme des pions à qui, il sera toujours temps de donner la véritable information de peur de leur réaction. Il ne faut, en effet, surtout pas leur laisser le temps d'organiser une quelconque riposte. Il est considéré sans doute comme plus pertinent de multiplier les groupes de travail permettant de chercher la caution de certaines organisations syndicales.

Que dire maintenant de l'ordre du jour que vous nous proposez, un calendrier, un point sur la vacance d'emploi dont le caractère insultant dans sa rédaction ne nous a pas échappé. Nous vous remercions, au passage de nous expliquer que TAGERFIP n'est pas un outil de mesure de la charge de travail ce que nous avons compris et dénoncé depuis longtemps. Il

pourrait d'ailleurs être utile de doter la DGFIP d'un tel outil ce qui permettrait enfin d'avoir une vraie discussion sur le niveau réel de la vacance d'emploi.

Il n'est pas dans la tradition de Force Ouvrière de pratiquer la chaise vide. En revanche, continuer dans la voie consistant à laisser croire à nos mandants que, dans le cadre de notre dialogue, il suffirait de participer à un groupe de travail pour être entendu, nous semble relever d'une conception quasi romantique du dialogue social que nous laissons à d'autres naïfs.

En conséquence, nous vous demandons de nous indiquer clairement quelle forme de dialogue social, vous entendez mettre en place à la DGFIP.

Pour **F.O.-DGFIP**, revenir aux pratiques antérieures, ne semble pas avoir le moindre sens au regard de la situation des services et des légitimes attentes des personnels. La quantité des réunions ne peut se confondre avec la qualité du dialogue. Il ne sert à rien en effet de multiplier les groupes de travail sur à peu près tous les thèmes s'il n'y a pas un changement de méthode profond au niveau national comme au niveau local.

Le ministre lui-même, lors de ses vœux à Arras, a indiqué souhaiter qu'en 2016, **le dialogue social reprenne dans les formes souhaitées par les organisations syndicales**. Nous souhaitons donc, pouvoir évoquer les thèmes que nous voudrions voir traités dans un CTR d'ouverture, suivi de groupes de travail du CTR, ce cycle de discussion se terminant par un CTR de clôture permettant d'acter les accords ou désaccords éventuels ainsi que le prévoient les textes réglementaires.

À quoi servent les élections professionnelles si vous persistez à nier la représentativité et à convier dans des GT informels tous les syndicats, représentatifs dans notre direction ou pas ? Si leur avis vous importe tant, rien ne vous empêche de les rencontrer à la suite de nos réunions ainsi que cela se pratiquait avant les accords de Bercy que **F.O.** n'a pas signés.

Que vous souhaitiez faire votre marché en fonction de ce qui vous arrange ou pas dans les propos tenus par les uns ou les

autres soit, pour autant est-il indispensable d'en arriver à des groupes de travail dont la durée n'a d'égale que l'absence de résultat concret ?

Par ailleurs, le calendrier que vous nous proposez est emblématique de la qualité du dialogue ne serait-ce que par le temps dédié à certains thèmes par rapport à d'autres. À titre d'exemples, une demi-journée sur le secteur public local et un jour et demi sur le contrôle fiscal. Pour **F.O.-DGFIP**, toutes les missions de la DGFIP sont importantes et nécessaires à la cohésion sociale et doivent donc toutes être défendues et confortées.

Pour mémoire, le secteur public local n'a fait l'objet que de deux groupes de travail en 2015, sur les conséquences de la réforme territoriale uniquement. Pourtant la Loi Notre ne manquera pas d'avoir de lourdes conséquences sur ce secteur de nos missions.

Il serait pourtant utile à la bonne tenue du dialogue que nous puissions échanger sur les préconisations que vous envisageriez de retenir parmi celles, nombreuses et parfois irritantes du rapport que vous aviez commandé à l'Inspection Générale des Finances. Dans le même ordre d'idée, seulement une demi-journée sur les règles de gestion alors même que cette question est en partie à l'origine de la rupture de dialogue démontre que la situation des personnels ne constitue pas votre priorité.

Nous avons d'autres interrogations tels que le dossier ZUS ou le récent changement de statut de France Domaine.

Pour **F.O.-DGFIP**, un groupe de travail préalable à toute reprise des discussions, voire un CTR consacré au dialogue social est la condition nécessaire pour dissiper les malentendus. Sans attendre, en effet, nos discussions d'aujourd'hui, les documents du premier GT nous sont parvenus. Ce calendrier ne serait donc modifiable en rien et constituerait au mieux une information. Ce n'est pas notre conception du dialogue, nous attendons donc un signe fort de votre part et, à ce stade, rien n'a changé.

RETROUVEZ  SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX  
 <https://www.facebook.com/fodgfip>  @fodgfip

## BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu